

**Rapport du Commissaire aux comptes sur la transformation
de la S.A.R.L. GROUPE LIVIO en Société par Actions Simplifiée**

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2025

GROUPE LIVIO

Société à responsabilité limitée au capital de 5 883 879 €

36 rue des Ormes
88160 FRESSE SUR MOSELLE
SIREN 810 483 123

Aux associés de la SARL GROUPE LIVIO,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les comptes annuels concernant l'exercice clos le 30 novembre 2024 seront soumis à approbation lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2025. Aucune distribution de dividendes n'est envisagée.
- Le poste des clients et comptes rattachés s'élève à 2 128 231 € au 30 novembre 2024. Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 1 823 992 € contre 1 804 835 € lors de l'exercice précédent.
- Les disponibilités de la société s'élèvent à 1 170 029 € et les dettes financières à 3 106 020 € au 30 novembre 2024.
- En tenant compte de l'approbation de la résolution d'affectation du résultat qui sera soumise aux associés lors de l'assemblée générale du 23 mai 2025, le montant des capitaux propres s'établit à 9 821 155 € pour un capital social de 5 883 879 €.

La situation de votre société telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Nancy, le 30 avril 2025

BATT AUDIT
Pascal FRANCOIS



Commissaire aux Comptes